



UNEmIG
Monsieur le Président Marc FLORETTE
TOUR T1 - 23ème étage - Quartier EST
Case courrier A2340
1 place Samuel de Champlain
92930 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Paris, le 2 décembre 2016.

Lettre Recommandée avec AR n° 2C 086 929 0971 7

N/réf. : 1910 – EC/NA

Objet : Relevé de position FO sur l'avenir des Activités Sociales.

Monsieur le Président,

Concernant l'avenir des activités sociales de la branche des industries Electriques et Gazières, nous avons exprimés nos points de désaccord explicitant notre sortie de la Commission Paritaire de Branche du 10 novembre 2016. Notre fédération constate que ces points de désaccord sont toujours d'actualité.

Nous avons également noté avec étonnement que notre rencontre, à la date pourtant convenue du mercredi 7 décembre 2016, dont les Activités Sociales était le sujet majeur, paraît avoir essuyé une fin de non-recevoir. En effet, le changement soudain de date pour un vendredi à 20h30 ne saurait être apprécié autrement.

Si nous partageons la nécessité de viabiliser le mode de financement des activités sociales et culturelles afin d'assurer leur pérennité, il reste que la préservation des fondamentaux et l'identité même des organismes sociaux est indispensable. Cela justifie que nous ne souhaitons pas continuer à participer à cette parodie de négociation.

Celle-ci s'est d'ailleurs engagée dans une période biaisée par une concurrence librement faussée. D'une part, la situation de la trésorerie de la CCAS n'est pas la meilleure, principalement du fait des choix de gestion que FO Energie et Mines n'a cessé de dénoncer. D'autre part, une dotation se réduisant d'année en année depuis 2010 l'aggrave de manière exponentielle.

Ainsi, de ces éléments naissait une négociation dans l'urgence mettant sous la contrainte toutes les organisations. Notre fédération ne pouvait accepter de participer à un simulacre dont l'issue paraît avoir été anticipée. Transformer et pérenniser les activités sociales pour les agents actifs, retraités et leurs familles nécessite que les éléments enfermés dans l'équation du financement permettent sa viabilité.

Les éléments ci-dessous représentent l'expression des conditions dans lesquelles notre organisation considérerait comme étant viables les fruits de cette négociation. Ce relevé de position a vocation, en vous étant ici transmis, à expliciter les raisons pour lesquelles nous ne saurions donner caution à une mise à mal programmée des activités sociales.

Sur le financement :

La question du respect du périmètre des entreprises concernées reste entière

Pour FO, l'ensemble des entreprises produisant, transportant, distribuant et commercialisant de l'électricité et du gaz doit contribuer au financement des activités sociales. Notre organisation a, d'ores et déjà, agit début septembre en assignant en justice Direct Energie. Devenue le 3ème opérateur du secteur, favorisée par un marché dérégulé et l'inertie des législateurs, cette entreprise est la révélation des méfaits de cette concurrence librement faussée.

Quant à la notion de masse salariale

Pour FO Energie et Mines, c'est un élément qui entrainerait à court ou moyen terme un glissement vers l'instauration de C.E de droit commun ; ce que nul syndicat ne saurait cautionner.

Sur les mesures bénévoles :

- **les 24 jours d'administrateurs seraient réduits à 12 jours.** Un complément d'heures serait alloué aux administrateurs au bon vouloir des Présidents de CMCAS, ou au prorata de la représentativité aux élections de CMCAS.

- **la tarification des 700 points** de livraison (centre de vacances adultes et jeunes etc...) se ferait à plein tarif.

- **le fonctionnement des SLV et les convoyages des centres jeunes** seraient à l'entière charge des organismes sociaux.

Ces mesures ne pourraient intéresser qu'une partie des organisations syndicales, en aucun cas Force Ouvrière et ne correspondrait pas aux aspirations de l'ensemble des salariés.

Sur les personnels conventionnés :

FO Energie et Mines réaffirme son opposition au sort **des salariés conventionnés, dont ceux de la restauration méridienne, semblant avoir été entériné dans l'antichambre de ces négociations.** Il s'agit bien de les amener à changer d'employeur, impliquant la perte de l'ensemble de leurs avantages sociaux.

FO Energie et Mines continuera de revendiquer leur mise au statut et le respect de leurs droits acquis.

Les personnels mis à disposition :

Le fait que la CCAS soit amenée à devenir employeur de plein exercice de la branche, de faire supporter totalement aux organismes sociaux les charges inhérentes à cette situation ne peut satisfaire notre organisation. Il s'agit, de manière incontournable, d'obérer la viabilité de notre CCAS. La réduction envisagée des postes au tableau hiérarchique ne peut pas plus emporter notre caution.

FO Energie et Mines veillera à ce que la réécriture de l'article 25, au prétexte d'une soi-disant viabilisation des décisions entérinées, ne participe pas à son affaiblissement. Au-delà de la question du financement des activités sociales, nous nous attacherons à défendre indéfectiblement le statut national du personnel des IEG.

Veillez agréer, Monsieur le Président à l'expression de nos salutations distinguées.

Eric COURTILLET
Secrétaire Fédéral



*Copies : SGE des IEG Madame la Secrétaire Générale DESMASURES Valérie
UFE Madame la Présidente GOUBET MILHAUD Christine*